



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 131288

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la liquidation judiciaire, intervenue en novembre 2011, de la société Comareg, éditeur des gratuits *ParuVendu* et filiale du groupe Hersant média (GHM). La question du reclassement des salariés pose question alors que 1 650 personnes se retrouvent aujourd'hui licenciées sur 55 départements en France. La prise en charge du reclassement des salariés licenciés a été confiée à Sodie, cabinet de reclassement et conseil en ressources humaines. Afin de bénéficier des services et de l'expertise de ce cabinet, les salariés ont accepté un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et ont, pour ce faire, renoncé à trois mois de préavis sur leurs indemnités de licenciement. À ce jour, il apparaît que la prise en charge par la Sodie des employés licenciés tarde à être mise en place. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer aux anciens salariés du gratuit *ParuVendu* un reclassement rapide et digne, conforme aux engagements visés par le CSP.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131288

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2539

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)